AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1311
FR0011471135-FS0442

8 juin 2021

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 7 juin 2021, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er juin 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA et détenir, à cette date, 1 978 023 actions ERYTECH PHARMA[1] représentant autant de droits de vote, soit 7,59% du capital et 7,17% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
UBS AG	736 948	2,83	736 948	2,67
UBS Switzerland AG	1 920	ns	1 920	ns
UBS Securities LLC	1 239 155	4,76	1 239 155	4,49
Total UBS Group AG	**1 978 023**	**7,59**	**1 978 023**	**7,17**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ERYTECH PHARMA hors marché et d'une augmentation de la détention de titres ERYTECH PHARMA détenus dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir, au 1er juin 2021, 1 968 536 actions ERYTECH PHARMA (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) réparties comme suit :

- 1 239 610 actions ERYTECH PHARMA au titre d'un contrat de « *right of use over ADR* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 98 actions ERYTECH PHARMA au titre d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 14 995 actions ERYTECH PHARMA au titre d'un contrat de « *right to recall lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- 713 833 actions ERYTECH PHARMA au titre d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] Dont 65 ADR ERYTECH PHARMA.
[2] Sur la base d'un capital composé de 26 048 225 actions représentant 27 569 797 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par le même courrier, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 juin 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA.

 Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution de la détention de titres ERYTECH PHARMA dans le cadre de ses activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), le déclarant ne détient plus aucune action ERYTECH PHARMA au sens de l'article précité.
